


**La Tourette**

 Commune associée à Ussel  
 Département de la Corrèze

**ARRETE MUNICIPAL n° A20240305-096**

	<b>Service</b>	Etat civil
	<b>Type</b>	Délégation de fonction et de signature
<b>Matière</b>	5.4	Institutions et vie politique – délégation de fonction
	5.5	Institutions et vie politique – délégation de signature
<b>Objet</b>	<b>Délégation de fonction d'officier d'état civil et de signature à un agent communal</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Madame Adélaïde DO NASCIMENTO</b>	

**Le Maire délégué,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-11, L2113-13, R2122-8 et R2122-10 ;
- Vu le Procès-Verbal de l'élection du Maire d'Ussel et des Maires délégués de Saint-Dézéry et la Tourette, en date du 5 juillet 2020 ;
- Vu la Délibération n° DL20200705-002 du Conseil Municipal, en date du 5 juillet 2020, constatant l'élection de Madame Martine PANNETIER au poste de Maire déléguée de la Tourette ;
- Considérant qu'il convient d'assurer la continuité du service de l'état civil de la commune associée de la Tourette ;

**Arrête,**

**Article 1 :** Madame Adélaïde DO NASCIMENTO née le 20 juillet 1976 à USSEL (Corrèze), Adjoint Administratif Territorial titulaire, est déléguée sous mon contrôle et ma responsabilité, à l'effet d'exercer toutes les fonctions qui me sont dévolues en tant qu'Officier de l'état civil, à l'exception de celles prévues à l'article 75 du code civil.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à Madame Adélaïde DO NASCIMENTO, Adjoint Administratif Territorial, pour légaliser les signatures d'administrés et certifier conforme les documents présentés à cet effet.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la ville d'Ussel est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Madame le Procureur de la République, Monsieur le Préfet de la Corrèze et à l'intéressée pour lui servir de titre.

**Fait à Ussel, le 5 mars 2024**

**Le Maire délégué de la Tourette,**
**Martine PANNETIER**